



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/Agenda/1397

13 mars 1968

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 1397<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Qui se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York,  
le jeudi 14 mars 1968, à 15 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question du Sud-Ouest africain :

Lettre datée du 12 février 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Chili, de la Colombie, de la Guyane, de l'Inde, de l'Indonésie, du Nigéria, du Pakistan, de la République arabe unie, de la Turquie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/8397).

Lettre datée du 12 février 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (République démocratique du), de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Irak, de l'Iran, de la Jamaïque, du Japon, de la Jordanie, du Kenya, du Koweït, du Liban, de la Libye, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Népal, du Niger, de l'Ouganda, des Philippines, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de Singapour, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, de la Tanzanie, du Tchad, de la Thaïlande, du Togo, de la Tunisie et du Yémen (S/8398, Add.1/Rev.1 et Add.2).

-----